

7^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre » en abrégé
« Naturpark
Öewersauer » ou « Parc Naturel de la Haute-Sûre »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre » en abrégé « Naturpark Öewersauer » ou « Parc Naturel de la Haute-Sûre », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 5 février 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'association sans but lucratif « Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre » en abrégé « Naturpark Öewersauer » ou « Parc Naturel de la Haute-Sûre » :

Article 14. – Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant total de 250,00.-EUR est accordée à l'association via l'article budgétaire 04.0.33.010 pour l'excursion guidée « Attaque de Diversion vers Dahl par la 80th US Infantry Division – BlueRidges », projet réalisé dans le cadre des journées Européennes du Patrimoine 2024.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le – 1 AOÛT 2024

Pour l'association

Jeff Gangler
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Eric Thill
Ministre de la Culture

